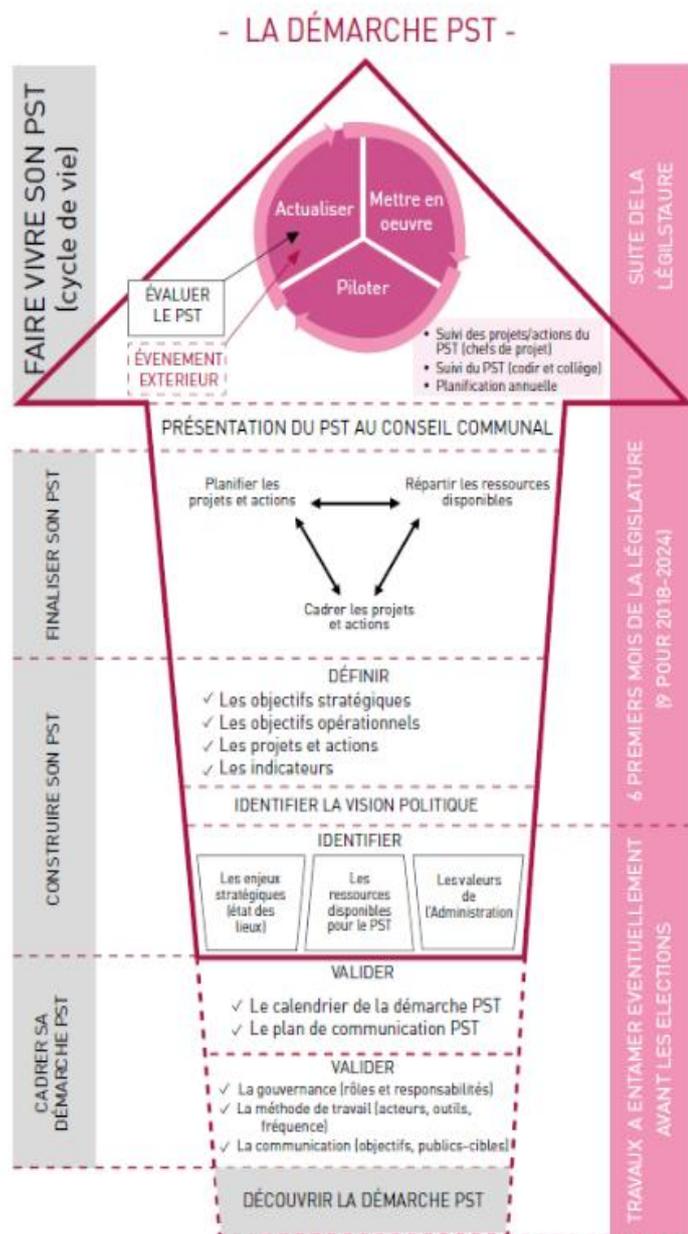


## Le Programme Stratégique Transversal (PST)

Le Programme Stratégique Transversal (PST) est un outil de gouvernance pluriannuel qui traduit la vision stratégique du collège communal en actions concrètes. Il définit des objectifs opérationnels, des projets et des actions, en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles.



Reposant sur une collaboration étroite entre le collège communal et l'administration, le PST offre une opportunité idéale pour s'engager en tant que CPC. Son évaluation, menée au moins à mi-mandat et en fin de législature, permet d'assurer le suivi et la mise en œuvre effective des actions prévues.

Pour cette législature, les communes disposent des neuf premiers mois pour rédiger et présenter leur PST au Conseil. Avec la prestation de serment ayant eu lieu le 02/12, la prise d'acte du PST devra impérativement se faire avant le 02/09/2025. Nous sommes donc dans la période idéale pour intégrer les thématiques de vos PAEDC aux PST.

Pour mieux comprendre les liens entre le PST, les PAEDC et leur intégration dans le décret « Neutralité Carbone », consultez le support présenté lors du « POLLEC and Go » de novembre, disponible ici ([POLLEC&GO PST](#)).

Certaines actions des PAEDC s'intègrent naturellement aux PST, notamment :

- Stratégie immobilière
- Soutien aux ménages (thermographie, PLDR, Trains Rénov', primes...)
- Photovoltaïque sur bâtiments communaux
- Urbanisme (intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les outils urbanistiques)
- Maillage vert et bleu
- Mobilité douce, en particulier les réseaux cyclables
- ...

Profitez de cette opportunité pour proposer d'autres actions de vos PAEDC à intégrer à votre PST afin d'assurer leur suivi sur le long terme !

Ressources utiles :

- Guide méthodologique PST : [interieur.wallonie.be](http://interieur.wallonie.be)
- Retours d'expérience et bonnes pratiques : [uvcw.be](http://uvcw.be)

## Les Objectifs de Développement Durable dans ma Commune

Par son caractère transversal, une grille de lecture et d'analyse des projets à intégrer dans un PST est certainement « les Objectifs du Développement Durable ». La page "Les ODD dans ma localité" du site Développement Durable de la Wallonie présente une série d'outils destinés à aider les pouvoirs locaux à intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans leurs politiques et actions. Ces outils incluent un répertoire de ressources, un guide méthodologique, un tableau de bord ODD, un kit de communication, des animations participatives comme la "roue des ODD" et le "check ODD", ainsi qu'un répertoire de formations et un réseau d'échange. L'objectif est de fournir aux communes, CPAS, provinces et intercommunales des moyens concrets pour adopter une approche transversale et cohérente en matière de développement durable.

Plus d'infos : <https://developpementdurable.wallonie.be/soutien/outils/pouvoirs-locaux>

Quelques documents intéressants :

- Un [répertoire d'outils](#) ;
- Un [guide méthodologique](#) ;
- Une [fiche](#) synthétique reprenant l'ensemble des indicateurs relatifs aux ODD disponibles pour votre commune ;
- Un [outil d'auto-évaluation](#).
- Une [vidéo](#) de l'exemple de la Commune de Mouscron pour intégrer les 17 objectifs de développement durable ;

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Un CPC témoigne

Le PST n'est pas vu comme une simple obligation dans toutes les communes. Pour certaines, il s'agit d'une réelle opportunité et d'un outil important pour le Collège. C'est notamment le cas dans une commune du Brabant wallon qui a mis en place un comité spécifique pour la rédaction du PST...mais également pour son suivi !

Au début de la mandature précédente, l'actuel CPC avait été engagé comme agent en charge de la participation citoyenne. Une de ses premières tâches avait été d'écrire le PST, tâche dont il s'était acquitté seul. La tâche allait à nouveau lui être confiée pour la présente mandature. En discutant avec un conseiller de la majorité, le CPC a alors expliqué la solitude dans laquelle il avait rédigé le précédent PST et comment les différents services de l'administration communale ne se l'était pas approprié. Le conseiller a alors fait la proposition au Collège de mettre en place un Comité PST. Ce Comité est aujourd'hui composé du Bourgmestre, de deux échevins, d'un conseiller de la majorité, du CODIR (DG, Finances, Travaux, IT, RH) et du CPC.

Le CPC reconnaît bénéficier d'un contexte favorable : outre son rôle précédant en tant que rédacteur du PST, le Bourgmestre (MR) a spontanément demandé si des aspects énergie-climat sont intégrés dans le PST. Dans la DPC, 16 ODD ont été intégrés. Les occurrences sont nombreuses autour de deux thèmes majeurs : l'agriculture et la transition énergétique. Les 6 actions du Programme de Travail POLLEC seront intégrées dans le PST.

Le COPil n'a pas encore été intégré dans la réflexion concernant les actions énergie-climat à intégrer dans le PST. Pour le CPC, cela aurait du sens et c'est en cours de réflexion au sein de Comité PST. La volonté des autorités communales est de faire participer le secteur associatif communal dans les réflexions autour du PST.

La question principale pour la rédaction du PST est « comment faire pour le rendre transversal » et qu'il soit approprié par le Collège et les chefs de service de l'administration car tous les plans seront inclus dedans. En allant vers une écriture incluant le CODIR, cette transversalité est déjà facilitée.